

Natura 2000
Regards croisés sur une politique européenne
de gestion des milieux naturels

RESUME DE LA COMMUNICATION ORALE

Titre :

**La mise en œuvre des Directives Habitats et Oiseaux :
quelques enseignements à tirer.**

Auteur(s) et Organisme(s) :

Rob van APELDOORN (Alterra, PAYS-BAS)

Coordonnées :

Alterra, Centre Landscape
Wageningen University and Research
PO 47, 6700 AA Wageningen. PAYS BAS
rob.vanapeldoorn@wur.nl
www.alterra.wur.nl

Résumé :

Sur mandat du Ministère de l'Agriculture, Nature et Sécurité Alimentaire Néerlandais, l'Institut de recherche Alterra a lancé en 2004 un projet visant à analyser les mécanismes de mise en œuvre des 2 directives dans les 25 Etats- Membres de l'Union Européenne. Des recherches ont été menées dans 5 pays et des interviews de représentants d'acteurs y ont été conduites. Quatre thèmes ont été abordés pour la collecte des données :

-  perception
-  mise en œuvre
-  interprétation
-  intégration

1. La perception des directives

Selon les pays, les différents groupes d'acteurs de la société civile vont interpréter les directives européennes soit comme un fardeau soit comme une chance pour mettre en place de nouvelles approches de protection de la nature. Les différences seront illustrées par des changements de perception durant la mise en œuvre. Les facteurs susceptibles de jouer un rôle dans la perception, soit positive soit négative, seront abordés de même que leur relation à la stratégie de mise en œuvre choisie.

2. La procédure de mise en œuvre

Durant le déroulement du projet, les sites étaient sélectionnés et les différentes législations nationales étaient en cours de définition ou d'ajustement dans la plupart des pays étudiés. La désignation par le niveau national a souvent été retardée de part le manque de données et la faible acceptation sociale des directives. En ce qui concerne les premières étapes de mise en œuvre, les pays se singularisent dans leur façon de sélectionner les sites Natura 2000 : espaces déjà protégés ou non; petites ou grandes surfaces. Cela sera illustré et des explications sur les désignations seront proposées.

Rares sont les pays qui avaient une liste approuvée par Bruxelles à l'heure du projet. Plus particulièrement, la sélection et la désignation des Aires Marines Protégées est un problème qui n'a pas été résolu à ce jour.

Enfin le projet s'est focalisé sur l'article 6 de la directive Habitat ainsi que sur les instruments de gestion pour leur rôle dans la protection du site. Les pays orchestrent différemment l'application de cet article en fonction des services administratifs et d'agences d'état impliqués. De même l'importance accordée aux plans de gestion dans la protection du site varie selon les pays considérés. Des exemples des différences constatées seront illustrées et les avantages et inconvénients liés aux choix effectués seront mis en évidence.

3. Interprétation des termes

La mise en œuvre pratique des directives soulève de nombreuses difficultés relatives à l'interprétation des termes utilisés dans les directives, par exemple "état de conservation favorable" ou "effets significatifs". Des exemples issus de différents pays montreront comment les décideurs utilisent les lignes directrices nationales et trouvent des solutions pour chaque cas.

4. Intégration

La conservation de la nature, tout comme l'ensemble des politiques de manière générale, est une thématique très sectorielle au niveau communautaire comme national. Bien que cette caractéristique soit commune à tous les pays Européens, l'intégration dans les différentes politiques se concrétise de maintes façons. Des exemples seront donnés quant à l'intégration de la législation, les instruments financiers et plus spécialement les systèmes de planification.